

Compte rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2015  
Salle des fêtes de Saint-Germain-la-Ville à 20 h 30

Titulaires présent(e)s : Mmes, MM., Jean-Marie ROSSIGNON, William MATHIEU, Martine MENISSIER, Jérôme ROUSSINET, Hubert FAUCONNIER, Catherine DETHUNE, Murielle STEPHAN, Jean-Christophe MANGEART, Joël PERARDEL, Jean-Claude ARNOULD, Bernard FURNE, André KUHN, Danièle MICHEL, Noël VOISIN DIT LA CROIX, Bernard COUSIN, Luc MILLON, Pascal VANSANTBERGHE, Jean-Paul BRIGNOLI, Maurice HUET, Christophe PATINET, Marcelle SCIEUR, Françoise DROUIN, Etienne HERISSANT, Raymond LAPIE, Sylvain ROGER, Jean-Jacques PILLET, Michel JACQUET, Alexandre BODIN, Fabrice REVELLI, André MELLIER.

Titulaires absent(e)s remplacé(e)s par un(e) suppléant(e) :

M. Maurice PIERRE, absent excusé, représenté par M. Dominique MILLON ;  
Mme Marie ANCELLIN, absente excusée, représentée par M. Philippe BIAL ;  
M. Roger BERTON, absent excusé, représenté par M. Daniel HERBILLON.

Titulaires absent(e)s non remplacé(e)s par un(e) suppléant(e) :

M. Yvéric BRODIER, absent excusé, a donné pouvoir à M. Jean-Christophe MANGEART ;  
Mme Catherine PUJOL, absente excusée, a donné pouvoir à M. Bernard FURNE ;  
M. Gilles ADNET, absent excusé, a donné pouvoir à M. Maurice HUET ;  
M. René SCHULLER, absent excusé, a donné pouvoir à Mme Françoise DROUIN ;  
M. Philippe HINCELIN, absent excusé, a donné pouvoir à M. André MELLIER.

Soit 38 votants.

Suppléant(e)s présent(e)s : Mmes, MM. Dominique MILLON, Muriel RENAULT, Claudy MATHIEU, Philippe BIAL, Damien GALLOIS, Daniel HERBILLON, Marie-Ange GRUE.

Suppléant(e)s excusé(e)s : Mmes, MM., Audrey SCHULLER, Sabine STIEVENART, Evelyne VALENTIN.

Secrétaire de séance : M. Daniel HERBILLON, mairie de Saint-Martin-aux-Champs.

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 19 novembre 2015 adopté à l'unanimité.

- Compte-rendu de la réunion sur le numérique au SIEM du Jeudi 17 décembre 2015 au matin :

Actuellement débit très faible sur certaines communes, en particulier la vallée de la Moivre avec des coupures fréquentes.

La mise en œuvre du système FTTH (fibre optique) sera longue (déploiement jusqu'en 2025) et coûteuse (budget initial de 8 millions d'euros). Le système de montée en débit pourrait être mis en œuvre sur les communes les moins bien desservies actuellement (investissement nettement moins élevé et délai de mise en œuvre de 2 à 3 ans). Le point sera refait lors du prochain conseil avec une délibération modificative, en attendant la réunion du SIEM.

- Eau potable :

Remarques positives et quelques remarques négatives sur les relations avec la société Véolia. Présentation des éléments ayant mené au choix de la société Véolia pour le service de l'eau potable (exposés dans le rapport envoyé avec la convocation au Conseil).

Le Conseil Communautaire, approuve le choix, comme titulaire de la convention de délégation de service public d'eau potable de la société Véolia Eau, et ce, pour une durée de dix ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 ; approuve le contrat d'affermage du service public d'eau potable ; autorise le Président à signer le contrat d'affermage du service public d'eau potable avec la société VEOLIA EAU.

- Environnement : conventions de réhabilitation ANC pour les écoles de Nuisement-sur-Coole et Vitry-la-Ville

Défaut de fonctionnement de l'évacuation des eaux usées de l'école de Nuisement-sur-Coole, ce n'est pas aux normes, la pompe de relevage tombe en panne, difficultés d'épandage car la zone d'épandage est en zone inondable. Pas de recours aux assurances car le délai serait trop long pour un résultat pas certain. Il est demandé de

prendre contact avec l'architecte en charge du projet de l'école afin de lui faire connaître la mauvaise conception du système d'ANC de celle-ci. L'ANC de l'école de Vitry-la-Ville a également été déclaré non conforme.

Possibilités actuelles de subvention, prendre acte pour faire les demandes.

Devis de la société B3E pour l'école de Vitry-la-Ville : 12 796,85 € TTC – 7 678,11 € TTC de subventions soit 5 118,74 € nets de subvention pour la mise en conformité, à la charge de la CCMC.

Devis de la société B3E pour l'école de Nuisement : 43 051,14 €, subvention possible de 23 830,68 €, soit un coût net de 17 220,46 €, à la charge de la CCMC.

Le Conseil de Communauté autorise le dépôt d'un dossier de subvention et demande une analyse des situations.

- Ressources humaines

Entretien professionnel : rappel, cet entretien individuel et annuel avec chaque employé doit également être mis en place dans chaque commune. Mise en place de l'entretien professionnel individuel selon les critères d'appréciation arrêtés par le Centre de Gestion adopté à l'unanimité et appliqué à tous les agents titulaires et non-titulaires.

#### **UNANIMITE**

Instauration du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) : la Prime de Fonction et de Résultats (PFR) est abrogée au 31 décembre 2015, les arrêtés d'abrogation de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) et de l'Indemnité d'Exercice des Missions en Préfecture (IEMP) devraient intervenir prochainement. Il est proposé de mettre en place le RIFSEEP (qui se substitue aux autres indemnités de fonctions dès l'entrée en vigueur de leurs arrêtés d'abrogation) tout en assurant le maintien du régime indemnitaire perçu à titre individuel. **UNANIMITE**

- Investissements

Demande de subvention pour la création d'une vélo route entre Vitry-la-Ville et Pogny : projet de création d'une voie véloroute entre les communes de Pogny et Vitry-la-Ville sur la RD54. Ce projet répond à différents enjeux. Il s'agit d'encourager l'utilisation des modes de transport doux pour se rendre à Pogny, qui est le centre-bourg de la Communauté de Communes, où se trouvent les commerces et la future Maison de Santé. Cette opération est envisagée dans le but de sécuriser le passage des vélos sur cette voie dont le dernier comptage effectué entre Juillet et Septembre 2012 fait apparaître un passage de 1835 véhicules par jour (1539 véhicules légers et 296 poids lourds). Deux devis pour l'opération, l'un, estimation haute, de 254 500 € HT pour une voie avec bordurettes, l'autre, estimation basse, de 129 000 € HT. Ces estimations comprennent le gros œuvre, le débroussaillage, la plantation de charmilles et la signalisation.

Financement possible par subvention du FEADER à hauteur de 80% d'une assiette de dépenses subventionnables égale à 87% de l'opération, soit respectivement 177 000 € et 90 000€. Le solde serait pris en charge par les deux communes concernées et par la CCMC.

Hypothèse	Fourchette haute devis travaux	Fourchette basse devis travaux
Investissement TTC	305 400	154 800
Subvention	177 132	89 784
FCTVA	50 097,32	25 393,39
Reste à Charge <i>A répartir entre CCMC et communes</i>	78 170,68	39 622,61

*\*La répartition du reste à charge est donnée à titre de proposition indicative. Celui-ci sera étudié par chaque Conseil.*

L'objet du vote est uniquement de faire une demande de subvention, ce qui n'oblige en aucun cas à réaliser ce projet. Si des subventions peuvent être accordées, la réalisation de ce projet sera soumise au conseil communautaire. Demande de subvention adoptée à la **majorité moins deux abstentions**.

- Finances

Décision modificative du budget eau en affermage : en raison d'une définition en HT dans la comptabilité alors que c'est en TTC pour le percepteur, il est nécessaire de comptabiliser la TVA dans le budget. Le Chapitre 011, compte 617 présente un besoin en financement de 1000 €. Il est proposé d'ajouter 1 000 € à ce compte par réduction du suréquilibre. **UNANIMITE**

Décision modificative budget général : suite à la renégociation de l'emprunt pour l'école maternelle de l'ex CC de la Guenelle, le remboursement en capital cette année est plus important et celui en intérêt moins important. Le Chapitre 16 Compte 1641 présente un besoin en financement de 1 293 €. Il est proposé de réduire le Chapitre 66 Compte 66111 de 1 293 € et de les réaffecter au compte 1641. **UNANIMITE**

Indemnité du percepteur : Le montant maximum possible est de 656 €. Suite à discussion, possibilité de verser 100 %, ou 50 % (choix de l'an passé), ou 25 %, ou 0 % de ce montant.

Résultat du vote :

- 50 % 18 voix, adopté
- 25 % 14 voix
- 0 % 6 voix

- Animation

Subventions contrat enfance et jeunesse : dans le cadre du Contrat Enfance et Jeunesse, la CAF a versé pour l'année 2014 la somme de 10 548,27 € pour les actions réalisées au titre de l'année 2014. Ces montants sont reversés aux structures ayant mis en place les actions et répartis ainsi :

Foyer Rural de Pogny	3 014,24 €
AFR Saint-Germain-la-Ville	70,63 €
CCMC	7 463,40 €

**UNANIMITE**

- Investissement

Demande de subvention DETR 2016 gymnase de la craie 2<sup>ème</sup> tranche : il est proposé de déposer un dossier de subvention pour la deuxième tranche fonctionnelle du gymnase de Vésigneul au titre de la DETR. Cette année, il est possible de déposer un dossier commun Etat DETR / Département.

Le plan de financement de la deuxième tranche est arrêté comme suit :

<b>DETR 2016</b>	<b>200 000 €</b>	20% sur assiette 1 000 000 € HT
<b>Département</b>	<b>100 000 €</b>	10% sur assiette 1 000 000 € HT
<b>Région</b>	<b>61 395 €</b>	17% sur assiette de 361 147 € HT (soit 6,14% de l'assiette de la TF n°2)
<b>RàC CCMC</b>	<b>638 605 €</b>	63,86 % sur une assiette de 1 000 000 € HT

Adopté à l'unanimité.

- Questions diverses

Nouvelle carte de l'intercommunalité : bonne écoute de notre demande auprès de la CDCI, mais quel sera le résultat après le vote de cette dernière ?

Site internet de la CCMC en cours de construction : penser à transmettre les données de votre commune.

Délai de transmission du PLUi : 19/02/2016.

Création de boîtes à livres : Il est proposé de créer des boîtes à livres qui pourraient être implantées dans les communes. Le concept de ces boîtes, placées en extérieur, est de permettre à chacun de déposer un livre et d'en prendre de manière libre. Ces boîtes pourraient être fabriquées dans le cadre des NAP. Les communes intéressées par l'implantation d'une boîte à livre peuvent se faire connaître auprès de la CCMC.

Dates à retenir :

- Vœux de la CCMC le vendredi 15/1 à 19 h à la salle des fêtes de Pogny
- Prochain bureau le jeudi 14/1 à Omev
- Prochain conseil le jeudi 21 à Nuisement.

Séance levée à 22 h 45.

Le Secrétaire,

Daniel HERBILLON

Le Président,

Michel JACQUET

## LEXIQUE

<b>CDG :</b>	Centre De Gestion
<b>CNRACL :</b>	Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales
<b>CCSV :</b>	Communauté de Communes de Suipe et Vesle
<b>DETR :</b>	Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux
<b>DGF :</b>	Dotation Globale de Fonctionnement
<b>ECS :</b>	Eau Chaude Sanitaire
<b>EPCI :</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunal
<b>FEADER :</b>	Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural
<b>FTTH :</b>	Fiber To The Home (fibre optique jusqu'au domicile)
<b>IAT :</b>	Indemnité d'Administration et de Technicité
<b>IEMP :</b>	Indemnité d'Exercice des Missions en Préfecture
<b>NOTRe :</b>	Nouvelle Organisation Territoriale de la République
<b>PFR :</b>	Prime de Fonction et de Résultats
<b>PLUi :</b>	Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
<b>POS :</b>	Plan d'Occupation des Sols
<b>RIFSEEP :</b>	Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel
<b>SCOT :</b>	Schéma de COhérence Territoriale
<b>SIEM :</b>	Syndicat Intercommunal d'Electrification de la Marne
<b>VRD :</b>	Voirie et Réseaux Divers